

Rodez, le 17 février 2026

**Notification d'Appel Fractionné
de l'année 2026**

FOISSAC CELINE

Références : 2790946042060 NN2G 46 225

Exp MSA MPN 180 AVENUE MARCEL UNAL 82014 MONTAUBAN CEDEX 14
108171

MADAME FOISSAC CELINE
NIAUDON
187 CHE DE BARTHES
46220 PRAYSSAC

Date d'exigibilité : 02/03/2026
Date limite de paiement : 31/03/2026

Madame,

Vous trouverez, ci-dessous, le détail des cotisations et contributions sociales à payer pour le 1^{er} appel fractionné de l'année 2026.

Comment est calculé le montant de cet appel fractionné ?

Cet appel représente 35,00 % des cotisations et contributions sociales émises au titre de l'année 2025. Pour ce qui concerne le Fonds de Mutualisation Sanitaire et Environnement (FMSE), le montant représente l'intégralité de la contribution.

COTISATIONS SOCIALES AGRICOLES	475,65 Eur
INDEMNITES JOURNALIERES AMEXA	87,50 Eur
ASS CONTRE LES ACCIDENTS DU TRAVAIL ET MALADIES PROF.	184,71 Eur
RETRAITE COMPLEMENTAIRE OBLIGATOIRE	302,75 Eur
CONTRIBUTION FORMATION PROFESSIONNELLE VIVEA	28,00 Eur
Contribution(s) FMSE 2026	85,00 Eur
C.S.G NON DEDUCTIBLE	65,45 Eur
C.S.G DEDUCTIBLE	185,85 Eur
C.R.D.S	13,65 Eur
MONTANT DE VOTRE APPEL FRACTIONNE	1 428,56 Eur

La somme de **1 428,56 Euros** sera prélevée :

- sur le compte bancaire N° **FR76 1120 6000 8150 0069 9506 004**
- sous la référence RUM ++13338B120036776 et ICS FR48ZZZ124761
- sous le libellé **MSA 1^{er} APPEL** à la date du 31/03/2026.